



HAL
open science

L'androcentrisme: un ethnocentrisme du genre?

Natacha Ordioni

► **To cite this version:**

Natacha Ordioni. L'androcentrisme: un ethnocentrisme du genre?. Babel: Littératures plurielles, 2011, Altérité et diversité, une approche multidisciplinaire, 23, pp.49-71. hal-01874656v1

HAL Id: hal-01874656

<https://univ-tln.hal.science/hal-01874656v1>

Submitted on 14 Sep 2018 (v1), last revised 26 Jun 2020 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'androcentrisme : un ethnocentrisme du genre ?

« *Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse se termineront toujours à la gloire du chasseur* » Proverbe africain

L'histoire abonde de situations qui consistent à dévaloriser voire à rejeter hors de l'humanité les formes culturelles qui nous paraissent éloignées des nôtres. Qualifiée d'*ethnocentrisme* par l'un des premiers sociologues américains¹, cette attitude peut viser un groupe ethnique, religieux ou culturel. L'une des formes typiques de l'ethnocentrisme concerne le genre. L'androcentrisme peut être défini comme le schéma de pensée qui consiste à poser l'homme comme l'humain typique, la femme étant « considérée comme au-dessus de lui ou au-dessous de lui, avant lui, derrière lui, près de lui, une existence complètement relative »².

Dans l'histoire des relations entre les sexes, l'homme incarne à la fois le positif et le neutre, comme le traduit l'utilisation du terme « homme » pour désigner l'humanité en général, tandis que les femmes représentent le négatif et sont définies comme « l'autre »³.

L'androcentrisme constitue en outre un biais théorique et idéologique qui consiste à placer l'être humain masculin (du grec *Andros*) au centre du monde, à mettre l'accent de façon partielle ou exclusive sur les sujets et les relations entre les personnes de sexe masculin. Dans les

¹ Sumner, William Graham (1906), *Folkways : A Study of the sociological importance of usages, manners, customs, mores and morals*, Dover Publications, 2002.

² Perkins Gilman, Charlotte (1911), *The Man-Made World or our Androcentric Culture*, Project Literary Archive Foundation, <http://www.gutenberg.org>

³ Beauvoir (de), Simone (1949), *Le deuxième sexe*, (Tomes 1 et 2), Paris, Gallimard, 1950.

sciences sociales, cela conduit à exclure les femmes des études historiques et sociologiques et à produire des analyses erronées des relations sociales où elles sont insérées. Même si l'androcentrisme renvoie d'abord à des dimensions intrinsèques à son auteur, ses effets sont transférés à son texte et au résultat de ses recherches⁴ (Molyneux, 1979).

Fondé sur l'étude d'un corpus linguistique issu de la presse et autres médias, ainsi que sur l'analyse historique, juridique et épistémologique des pratiques androcentrées, cet article s'attache à comparer ethnocentrisme et androcentrisme. Bien que présentant certaines spécificités, l'androcentrisme peut être interprété comme un ethnocentrisme du genre (I). Omniprésent dans des régimes préconisant pourtant l'égalité sociale entre les sexes, les champs de prédilection de l'androcentrisme ont toutefois évolué au cours du temps (II).

I- Androcentrisme et ethnocentrisme : une comparaison

L'anthropologue et ethnologue Claude Lévi-Strauss distingue trois formes principales de l'ethnocentrisme⁵: *l'assimilation*, le *rejet* de l'autre, et *l'épistémocentrisme* – qui peuvent toutes trois s'appliquer à l'androcentrisme.

1) Trois principales formes

a) *L'assimilation* vise à invisibiliser l'autre, à identifier le groupe dominé au groupe dominant, qui est posé comme étalon. Au plan de l'androcentrisme, l'assimilation passe par plusieurs degrés :

- à un premier niveau, elle prend la forme d'un langage prétendument commun - celui du masculin, pour désigner l'humanité toute entière. C'est notamment le cas de l'article du *Monde Diplomatique* (avril 1998) intitulé : *Le suffrage universel, « invention » française* - (Alain Garrigou), qui affirme que « Le 2 mars 1848, le suffrage universel fut proclamé en France ».

⁴ Molyneux, Maxine, « Androcentrism in Marxist Anthropology », *Critique of Anthropology*, 3, n° 9/10, 1979, p. 55-82.

⁵ Lévi-Strauss, Claude, *Anthropologie structurale II*, Plon, Paris, 1973.

L'assimilation peut en second lieu prendre la forme du renoncement à une partie de son identité. C'est ainsi que certaines éditions du Coran (1967, La Pléiade) comportent seulement l'initiale du prénom de l'auteur de la traduction (D. Masson), les oulémas du Caire n'ayant avalisé la traduction qu'à condition de ne pas laisser apparaître qu'elle avait été réalisée par une femme⁶. Plus généralement, c'est une pratique courante dans l'histoire que des femmes peintres ne signent leur tableau que de leur seul nom, ou que des écrivaines prennent un pseudonyme masculin pour accroître leur crédibilité et plus aisément se faire publier (Mary Ann Evans devient George Eliot, Aurore Dupin devient George Sand).

L'assimilation peut enfin aboutir à la disparition de l'identité du/de la dominé/e, comme c'est par exemple le cas de l'épouse qui se voit désignée sous les nom et prénom de son mari. Cette absence d'identité peut aussi s'incarner dans la non prise en compte des besoins du groupe dominé. C'est ainsi qu'à partir de 1830, à Paris, sont installés des urinoirs publics, les « vespasiennes », à l'usage des hommes. Rien n'est en revanche prévu pour les « besoins » des passantes.

L'androcentrisme par assimilation arbore aussi des formes juridiques : si après la Révolution, les Françaises sont exclues du vote et de la gestion de leurs biens, c'est parce que la famille est pensée comme un tout hiérarchisé et dominé par l'homme qui représente la femme dans l'espace public.

b) *Le rejet de « l'autre »* constitue la deuxième forme d'ethnocentrisme et d'androcentrisme.

Celui-ci peut prendre une forme verbale. On pense au « déni d'humanité » incarné par le terme « barbare », qui désigne le langage inarticulé des oiseaux en référence aux peuples non grecs, ou par l'épithète « sauvage » – qui vient de la forêt (1987 : 20)⁷. Les femmes sont la cible d'un androcentrisme qui prend la forme du rejet verbal quand elles sont associées à des défauts (ou qualités) spécifiques, à des préjugés invalidants, qu'incarnent par exemple les proverbes et mots

⁶ France Culture, 18 février 2006 (13h), information confirmée par Florence Montreynaud, *Liste Études Féministes*, 22 février 2006.

⁷ *Race et histoire*, Paris, Denoël, 1952, 1987.

d'auteurs, qui les étiquettent notamment comme bavardes⁸, incapables de garder en secret⁹, de conduire un véhicule¹⁰, ou dépourvues de raison¹¹. La perspective différentialiste peut aussi conduire à l'exclusion des femmes de l'espace public au motif de l'incapacité associée à leurs fonctions reproductives : « Voilà pourquoi je suis d'avis que les femmes ne sont jamais complètement majeures, mais devraient toujours être soumises à la tutelle de l'homme, celle du père, du mari, du fils, - ou de l'État »¹². En 1804, le Code Napoléon institue l'incapacité juridique totale des femmes mariées dont le travail au foyer s'impose en modèle idéal. À l'inverse, les Anglo-Saxonnes obtiennent le droit de vote au nom de leur différence¹³ (Rosanvallon, 1992).

Le rejet peut aussi être physique et aboutir à la destruction de l'autre. On parle alors d'ethnocide ou de génocide. Si, *a priori*, n'existe pas de *fémicide*, nombre de pratiques s'y apparentent fortement. Le viol (91% des auteurs de viol sont de sexe masculin¹⁴ et 94% des victimes sont de sexe féminin¹⁵) constitue une pratique qui vise à détruire l'identité d'autrui – parfois il y a d'ailleurs viol et meurtre. Cette pratique peut être institutionnalisée en temps de guerre, et croisée avec une dimension ethnique (Nahoum-Grappe, 1997) – c'est ainsi que dans l'ex-Yougoslavie, les femmes violées et enceintes étaient seulement relâchées

⁸ « Le silence est le plus beau bijou d'une femme, mais elle le porte rarement » (proverbe anglais) , « Le silence est la seule chose en or que les femmes détestent » (Mary Wilson Little).

⁹ « Le seul secret que gardent les femmes, c'est celui qu'elles ignorent » (Sénèque).

¹⁰ « Femme au volant ... Mort au tournant ».

¹¹ « J'ai souvent envie de demander aux femmes par quoi elles remplacent l'intelligence » (Alain).

¹² Schopenhauer, Arthur (1851), *Éthique, droit et politique*, Les classiques des sciences sociales, <http://www.uqac.quebec.ca>

¹³ Rosanvallon, Pierre, *Le Sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.

¹⁴ Selon les données du Ministère de l'intérieur pour l'année 2009.

¹⁵ Selon l'analyse des appels reçus par le Collectif féministe contre le viol pour l'année 2007.

après six mois de grossesse¹⁶. La libération de l'Europe aurait également été à l'origine de plus de 17000 viols par des GI's américains¹⁷.

L'historien Anthony Beevor¹⁸ relate que 2 millions de femmes allemandes ont été violées par des membres de l'Armée Rouge durant l'année 1945.

La violence conjugale est également source d'une importante mortalité féminine : en France, en moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours, victime de son compagnon ou ex compagnon (contre un homme tous les 14 jours)¹⁹.

Un autre exemple de destruction physique s'incarne dans les centaines de millions de fœtus féminins avortés dans le monde, du fait de leur sexe²⁰, pour la plupart en Chine et en Inde.

Existente aussi des zones de non-droit où se déroulent en toute impunité des « meurtres de femmes ». C'est le cas de la ville de Ciudad Juárez, devenue tragiquement célèbre²¹, où les « mères de Juárez » se révoltent depuis 15 ans contre l'impunité des crimes sauvages dont ont été victimes leurs filles : « les corps des jeunes filles pauvres, violées, mutilées, étranglées ou poignardées sont régulièrement retrouvés sur des terrains vagues aux abords de la ville. Les chiffres officiels font état de 504 femmes assassinées et de 76 disparues depuis 1993, quand le phénomène des *fémicides* a été identifié. À l'heure actuelle, plus de 70% de ces crimes restent impunis. Et la tragédie empire, avec 89 nouveaux cas depuis début 2009»²².

¹⁶ Audoin-Rouzeau, Stéphane, *L'enfant de l'ennemi*, Paris, Aubier, 1975.

¹⁷ Lilly, Robert, *La face cachée des GI's*, Paris, Payot, 2003.

¹⁸ Beevor, Anthony, *La chute de Berlin*, Paris, de Fallois, 2002.

¹⁹ Selon l'« Étude nationale 2008 sur les morts violentes au sein du couple », Ministère de l'Intérieur.

²⁰ Pratique dénoncée dès 1990 par l'économiste Armatya Sen : « More than 100 million women are missing », *The New York Review of Books*, 20 décembre 1990.

²¹ Une multitude d'articles, de films, d'ouvrages, de sites et de blogs ont été réalisés sur ce thème, dont : *Señorita extraviada* (Lourdes Portillo), *El Traspatio* (Carlos Carrera), *Les oubliées de Juárez* (Grégory Nava), *La Frontière* (Patrick Bard), *On the edge* (Steev Hise), *La ville qui tue les femmes* (Jean-Christophe Rampal et Marc Fernandez), <http://www.lacitedesmortes.net>.

²² *Le Devoir*, (Montréal), 22 octobre 2009.

c) Une troisième forme de l'ethnocentrisme et de l'androcentrisme s'incarne dans *l'épistémocentrisme*²³ c'est-à-dire dans l'étude d'une société à partir des catégories de pensée, des critères d'analyse, des outils spécifiques à la société ou au groupe dominant. Ce biais a caractérisé de multiples travaux anthropologiques, ethnologiques et sociologiques. Claude Lévi-Strauss montre que contrairement aux préjugés de nombre d'observateurs occidentaux, le concept de *développement*, fondé sur une maîtrise croissante des techniques, n'a aucun sens dans certaines tribus, dont les populations sont inscrites dans une perspective de reproduction simple (*op. cit.* : 46).

Les pratiques d'épistémocentrisme androcentrique abondent : c'est ainsi que Marx avait exclu la procréation du champ du travail. « Le travail est de prime abord un acte qui se passe entre l'homme et la nature (...) Les forces dont son corps est doué, bras et jambes, tête et mains, il les met en mouvement afin de s'assimiler des matières en leur donnant une forme utile à sa vie »²⁴ : ni l'utérus ni les seins ne sont pris en compte.

L'ethnologue Paola Tabet relève les biais androcentriques entachant les analyses des Kung, l'une des populations de chasseurs/cueilleurs les plus étudiées. Alors que les moindres activités des hommes sont consignées, aucune estimation du temps d'allaitement par les femmes n'apparaît dans les monographies – ce qui conduit à une estimation sous-évaluée du temps de travail des femmes²⁵. La sociologue Nicole-Claude Mathieu observe qu'une étude réalisée sur les Yanomami du Vénézuéla sur la dépense énergétique des habitants calcule celle des femmes sans faire aucune référence à des activités comme le portage des jeunes enfants²⁶. Pourtant, Gautier rappelle qu'une Africaine²⁷ consacre

²³ Pierre Bourdieu évoque « L'épistémocentrisme scolastique », in *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

²⁴ Marx, Karl, (1867), *Le Capital*, trad. de Joseph Roy, Livre Premier, tome I, Paris, Éditions Sociales, 1975.

²⁵ Tabet, Paola, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in Mathieu, Nicole-Claude (s/d), *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1985, p. 61-146.

²⁶ *Op. cit.*

²⁷ Gautier, Arlette, « Les violences contre les femmes dans les pays en développement », in Bozon, Michel, Locoh, Thérèse, (dir.), *Rapports de genre et questions de population*, vol. II, 85, Paris, Dossiers et recherches de l'INED, p. 117-128.

en moyenne environ 18 ans de sa vie à l'activité de procréation dont la « productivité » et les « coûts humains » peuvent être évalués à la lumière des taux de mortalité infantile et maternelle.

La science économique perpétue encore aujourd'hui cette non prise en compte des femmes comme productrices (elles font partie des inactifs quand leur activité n'est pas rémunérée), traduite par la célèbre boutade de Pigou, qui soulignait le paradoxe suivant : un homme qui épouse sa femme de ménage contribue à l'abaissement du produit intérieur brut de la Nation alors que la quantité globale de travail fourni ne varie pas.

L'histoire s'est quant-à-elle heurtée à la résistance des institutions universitaires qui ont exclu les femmes du champ de la profession d'historienne, dès la fin du XIX^e siècle (1998 : 38). Il faudra attendre 1984 pour que la question soit enfin posée : « L'histoire des femmes est-elle possible ? »²⁸

Maxine Molyneux dénonce l'androcentrisme inscrit dans *l'anthropologie marxiste* des sociétés primitives. Analysant le cas de la tribu des Gouro de Côte d'Ivoire, étudiée par Emmanuel Terray durant la période pré-coloniale, elle montre que l'auteur applique certains critères pour mesurer l'appartenance de classe des jeunes mais n'envisage jamais de les utiliser pour tester la situation des femmes, véhiculant ainsi une conception naturaliste de la division sexuelle des tâches²⁹.

En ethnologie, l'androcentrisme a conduit à de nombreux biais, les informateurs mâles se voyant systématiquement privilégiés et les dimensions relatives au mode de vie des femmes jugées moins importantes que celles concernant les hommes, comme l'incarne le célèbre lapsus de Claude Lévi-Strauss à propos des Indiens Bororo : « Le village entier partit le lendemain dans une trentaine de pirogues, nous laissant seuls avec les femmes et les enfants dans les maisons abandonnées » (1936 : 283)³⁰.

La représentation que *la démographie* réalise de la procréation pose également question, du fait de l'utilisation d'indicateurs exclusivement construits autour de la maternité, allant jusqu'à inventer un concept de fécondité « naturelle » en vue de désigner la productivité maximale de l'utérus.

²⁸ Thébaud, Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Éditions, 1998.

²⁹ Molyneux, *Op. Cit.*

³⁰ Lévi-Strauss, Claude, « Contribution à l'étude de l'organisation sociale des Indiens Bororo », *Journal de la Société des Américanistes*, n° 28-2, 1936, p. 269-304.

Dans cette perspective, elle conceptualise l'idée erronée selon laquelle la fécondité pourrait être indépendante des rapports sociaux, du lien social, et même du partenaire. Pourtant, l'étude de la fécondité des hommes, de leur âge moyen au 1^{er} enfant, ou des probabilités d'agrandissement de leur famille, présenterait un intérêt scientifique incontestable. Paul-André Rosental a ainsi démontré que la construction d'indicateurs, de concepts et de méthodes ne saurait être dissociée des institutions, idéologies et politiques de population associées à la naissance de la démographie française³¹.

Le rapport privilégié entretenu par la démographie à l'utérus féminin s'est toutefois centré sur les naissances, le thème de la mortalité maternelle ayant longtemps été délaissé par les démographes et autres chercheurs, davantage préoccupés par la question de la mortalité infantile. Ceci explique peut-être en partie pourquoi elle constitue toujours l'un des indicateurs majeurs de l'inégalité spatiale devant la mort et l'accès aux droits reproductifs.

Dans une perspective comparable, Gautier³² souligne que l'introduction du concept de *mortalité reproductive*, en rajoutant les mort-nés à la mortalité infantile, a constitué un changement paradigmatique dans l'interprétation de la baisse de la mortalité. Elle s'explique désormais par la baisse de la malnutrition féminine et l'accès des femmes à certains soins, alors que quand l'on parle de baisse de la mortalité infantile, « on chante la victoire des grands hommes, des médecins et de l'hygiène publique » (2007 : 25). Les manuels démographiques ne sont pas de reste : « au pays des démographes, les femmes font des enfants, tandis que les hommes migrent et meurent » (*Ibid.* : 27).

La *sociologie* n'échappe pas à l'androcentrisme. Le sociologue Abdessamad Dialmy fait ainsi remarquer que si la population active féminine marocaine est statistiquement plus nombreuse en 1960 qu'en 1982, c'est parce que « l'État marocain n'a pas opéré un réajustement des résultats, comme il l'a fait en 1960. (...) la femme n'est pas interrogée par l'agent recenseur, son activité est établie sur la base de la déclaration du mari. Or celui-ci n'est pas idéologiquement préparé à considérer les

³¹ Rosental, Paul-André, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2003.

³² Gautier, Arlette, « Les politiques de la procréation : De l'esclavage à la liberté reproductive », Mémoire de HDR, Université de Versailles St Quentin, 2007.

travaux domestiques et /ou champêtres de son épouse comme une activité et à les déclarer comme tels » (2008:35)³³.

L'analyse de la mobilité sociale des femmes a elle aussi longtemps incarné une représentation androcentrée du mariage et de la reproduction sociale. C'est ainsi que l'exploitation d'une enquête statistique nantaise sur ce thème débute par le constat suivant : « alors que 52% des cadres supérieurs deviennent eux-mêmes des cadres supérieurs, cela n'est observé que pour 18% des filles de même origine ». Et l'auteur d'en déduire que « Le maintien des situations acquises par l'activité professionnelle s'opère moins bien pour les filles que pour les garçons » (1992 : 33), sans même évoquer l'hypothèse que le diplôme et la profession éventuelle de la mère puissent également constituer une variable explicative. Plus généralement, la mobilité sociale des femmes a longtemps été exclusivement mesurée à travers le croisement des professions de leurs père et beau-père tandis que leur statut social est encore aujourd'hui souvent identifié à celui de leur mari, à travers la notion de « personne de référence ». Ce cadre d'analyse conduit à invisibiliser les femmes en tant qu'actrices sociales de la mobilité de leurs enfants des deux sexes, de façon directe (salaire, travail domestique, éducation...) et indirecte³⁴.

L'article développe aussi une représentation biaisée des stratégies maritales, qui seraient exclusivement le fait de l'épouse et de sa famille : « Si, comme on en a fait l'hypothèse, le placement de la fille par le mariage est l'objet d'un projet matrimonial, ce dernier n'est lui-même que l'aboutissement d'une série de stratégies de dotation » (*Ibid.* : 39). Ces stratégies font qu'à niveau social égal, les filles les plus instruites font un plus « beau » mariage qui leur permettra de connaître une mobilité sociale: « C'est pourquoi le mariage de la fille demeure important pour la lignée familiale, le choix du mari offrant également une possibilité de mobilité sociale », la « dot scolaire des filles » constituant « un investissement rentable » – pour elles et leur famille (*Ibid.* : 40).

On constate ici que le « projet matrimonial » du fils n'est en revanche jamais analysé, pas plus que la stratégie de sa famille. On serait autorisé/e à envisager qu'il a agi dans un profond désintéressement, et

³³ Dialmy, Abdessamad, *Le féminisme au Maroc*, Casablanca, Éditions Toubkal, 2008.

³⁴ Singly (de), François, « Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire : l'exemple nantais », *Économie et statistique*, n° 91, 1977, p. 33-44.

qu'il ne retire aucun bénéfice de ce mariage. Pourtant, et à l'inverse des femmes mariées, dans la mesure où les hommes mariés ont un meilleur rendement de leur diplôme scolaire que les hommes célibataires (de Singly, 1987), « le mariage peut être interprété comme un élément central de la mobilité ascendante des hommes » (Ordioni, 1997 : 67)³⁵. En dépit du rôle décisif de l'épouse dans la carrière de son conjoint, est véhiculée une vision androcentrée du couple comme d'une relation qui bénéficie d'abord à la femme.

Cette représentation différenciée concerne également nombre d'études relatives à la vie en solo selon le sexe : « L'habitat en solo des femmes serait la conséquence d'une pénurie d'hommes alors qu'il serait un choix pour les hommes » (2007 : 28)³⁶. Stéréotype profondément ancré dans le sens commun, l'idée selon laquelle les femmes sont toujours « privées » d'homme « par défaut » et non par choix n'épargne pas la question de l'orientation sexuelle. C'est ainsi qu'à l'occasion d'un débat se déroulant entre les membres d'un forum de discussion féministe³⁷ et s'attachant à comparer l'homosexualité selon le sexe, nombre de participant/es identifiaient la pratique masculine à un choix voire à une dimension génétique, tandis que l'homosexualité féminine se voyait associée à la réaction de déception suivant une rupture amoureuse ou à l'incapacité des femmes à rencontrer un partenaire de sexe masculin. Dans la même perspective, la remise en couple moins fréquente des femmes suite au divorce ou au veuvage ne peut être seulement analysée comme une situation « subie » : « Outre l'effet du déséquilibre numérique entre les sexes, elle doit être associée à la réticence des femmes, plus enclines à opérer le choix de l'indépendance » (2010 : 68)³⁸.

Les sciences de la nature ne sont pas épargnées par le biais androcentrique. C'est ainsi que de nombreuses études distinguent les comportements des mâles et femelles au sens d'une plus grande activité des premiers – et d'une passivité des secondes. Les mâles mettraient en œuvre d'intenses stratégies sexuelles en vue de mieux diffuser leurs gènes

³⁵ Ordioni, Natacha, *Le changement social contemporain*, Paris, Ellipses, 1997 (en collaboration avec Chapellière, I.)

³⁶ Gautier, Arlette, *op. cit.*

³⁷ Forum des Chienmes de Garde, 2001.

³⁸ Ordioni, Natacha, « Genre et vieillesse, une approche sexospécifique », in *La Vieillesse*, t. 1, Paris, Ellipses, 2010, p. 67-73.

(polygamie, infidélité). Observant à partir de 1980 certaines catégories de singes (femelles lémurs, bonobos, chimpanzés), l'anthropologue Sarah Blaffer Hrdy, a montré que les femelles élaborent des stratégies tout aussi sophistiquées que les mâles pour garantir une meilleure diffusion de leur gènes, et que l'infidélité n'est pas réservée aux mâles. Elle note que des femelles pourtant déjà enceintes cherchent à copuler avec le nouveau mâle dominant, et ce à chaque nouvelle prise de pouvoir. Elles tenteraient ainsi de brouiller les pistes de paternité possibles et d'éviter l'infanticide, dans la mesure où le mâle hésiterait à tuer sa progéniture potentielle³⁹.

En biologie, un biais androcentrique, encore loin d'avoir disparu, est relatif à la détermination chromosomique du sexe de l'enfant. Une représentation classique de sens commun consiste encore aujourd'hui à considérer que la masculinité renvoie à un élément «supplémentaire» (un fragment d'ADN situé sur le chromosome Y, SRY). Dans cette perspective, on est femme « par défaut »; pourtant, dès les années 1990, des équipes de recherche génétique de l'université de Sassari (Italie) ont démontré qu'il fallait également un gène spécifique sur le chromosome X pour déterminer la féminité (DSS)⁴⁰.

En dépit de leurs trois facettes communes, androcentrisme et ethnocentrisme présentent certaines différences significatives.

2) Spécificité de l'androcentrisme

a) Le rapport numérique entre les groupes qui s'affrontent n'est pas de même ordre. Même si l'ethnocentrisme peut s'appliquer à des populations nombreuses, par exemple en période de colonisation, il concerne souvent des populations minoritaires, des « tribus » étudiées par l'anthropologue aux « immigrés » dans le pays d'accueil. Ce n'est pas le cas de l'androcentrisme puisque les femmes constituent la majorité de l'humanité (53% de la population mondiale) et non une « catégorie » de la population ou une « communauté ».

Cette dimension a nourri l'hostilité envers la revendication paritariste des femmes en politique – le principe de l'universalisme, qui ne reconnaît que « le » citoyen abstrait – serait mis à mal par la loi sur la

³⁹ Blaffer Hrdy, Sarah, *Des guenons et des femmes*, Tierce, Paris, 1984.

⁴⁰ Wiels, Joëlle, « L'ovaire sort de l'ombre », *La Recherche*, Hors-Série N°6, 2001, p. 30-32.

parité des sexes en politique. Les paritaristes répondent que c'est justement au nom de l'universalisme que les femmes ont été exclues du droit de vote. En outre, les femmes ne constituent ni une dimension « culturelle », ni une tendance « sexuelle » de la population : le paritarisme ne réclame aucun traitement fondé sur la « particularité » ou le « différentialisme », mais revendique à l'inverse l'universalité des droits. Pierre Bourdieu incriminait avec justesse « l'hypocrisie universaliste, qui, renversant les responsabilités, dénonce comme rupture particulariste ou « communautariste » du contrat universaliste toute revendication de l'accès des dominés au droit et au sort commun : c'est paradoxalement quand les femmes se mobilisent pour revendiquer des droits universels qui leur sont en fait refusés qu'on les rappelle à l'ordre de l'universalisme » (1998 : 129)⁴¹.

b) Le fait que les femmes ne constituent pas une communauté les conduit à une posture spécifique. Alors que l'ethnocentrisme implique deux groupes qui s'affrontent, celui qui subit la dévalorisation développant souvent un fort sentiment d'appartenance, les femmes ne se reconnaissent pas dans un « nous », ne s'auto-désignent pas comme sujets. Elles vivent dispersées spatialement et socialement et ne construisent pas d'identité collective. En outre, elles sont inscrites dans des relations de dépendance affective à l'égard du groupe des hommes (pères, frères, maris, fils) : « la femme est l'Autre au cœur d'une totalité dont les deux termes sont nécessaires l'un à l'autre » (Beauvoir, 1949, 1 : 21)⁴².

c) Cette absence d'identité collective explique la faible efficacité des combats et la dimension plus structurelle et immuable de l'androcentrisme. A la différence de l'ethnocentrisme, il ne peut être interprété comme un « accident de l'histoire » qui serait délimité dans le temps et dans l'espace, associé à un événement, et auquel on pourrait envisager de mettre fin.

d) Une dernière différence entre l'ethnocentrisme et l'androcentrisme mérite d'être soulignée. Depuis les années 1980, la critique de l'ethnocentrisme semble avoir porté ses fruits : il n'est plus de

⁴¹ Bourdieu, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

⁴² Beauvoir (de), Simone, *op. cit.*

l'ordre de l'impensé, mais est traqué et montré du doigt par de multiples acteurs - associations, pouvoirs publics, organisations internationales - tandis que les propos racistes sont réglementés par la loi. L'androcentrisme demeure en revanche encore largement de l'ordre de l'impensé, du refoulé et du toléré. Par exemple, les crimes racistes soulèvent davantage l'indignation que les violences conjugales et le machisme fait même rire. L'historienne Florence Montreynaud, invitée à l'occasion du 8 mars (2006) par Radio France Internationale à débattre sur le thème « Le féminisme est-il dépassé ? » avec un journaliste auteur d'un essai rétrograde sur les relations entre les sexes (Éric Zemmour), s'interroge : envisagerait-on de programmer un débat intitulé « L'antiracisme est-il dépassé ? » avec deux intervenant/es: un/e antiraciste et un/e raciste ?

Nous avons vu que l'androcentrisme imprégnait les schémas cognitifs et outils d'analyse de l'ensemble des sociétés, y compris celles se réclamant de l'égalité sociale entre les sexes. Toutefois ses formes et ses terrains de prédilection ont évolué au cours du temps.

II. Les champs de l'androcentrisme : quelques tendances historiques

1) L'androcentrisme biologique : de l'*assimilation* à l'*essentialisation*

L'historien américain Thomas Laqueur démontre que deux modèles de représentation biologique des sexes vont coexister à travers les époques. Le modèle unisexe prédomine jusqu'à la fin du XVII^e siècle, tandis que le modèle des deux sexes se hisse au premier rang après l'époque des Lumières et de la Révolution⁴³.

a) *Le modèle unisexe* s'appuie sur l'idée qu'existe un continuum entre les anatomies des deux sexes, inscrites au sein d'une hiérarchie exprimant leur perfection métaphysique respective. Les sexes demeurent liés par une commune anatomie qui n'est pas figée : la femme posséderait les mêmes parties génitales que l'homme mais celles-ci seraient demeurées à l'intérieur de son corps. Aristote affirme que les organes mâles sont les mêmes que ceux des femelles, sauf que celles-ci possèdent une matrice,

⁴³ Laqueur, Thomas, *La Fabrique du Sexe*, Paris, Gallimard, 1992.

le vagin étant décrit comme le prépuce géant du « pénis intérieur » des femmes. Hippocrate comme Galien considèrent que les femmes et les hommes produisent tous deux du sperme – les femmes possèderaient les mêmes organes que les hommes mais aux « mauvais » endroits. C'est pourquoi une même terminologie sert à désigner les organes féminins et masculins et c'est l'idéal du « juste milieu » qui prédomine : les jeunes athlètes grecs se nouent le gland avec une ficelle de cuir dans le but de faire paraître leur membre le plus petit possible. La théorie du sexe biologique unique distingue ainsi des mâles et des moindres mâles, les femelles, dont l'imperfection renverrait, selon l'économie des fluides qui régit la médecine de l'époque, à leur faible chaleur vitale. Hippocrate reprend la tradition aristotélicienne de la « semence unique » en affirmant que si durant l'acte sexuel les deux partenaires produisent un sperme fort, il en résulte un mâle et dans le cas inverse, une femelle. Et si les femmes produisent le plus souvent un sperme plus faible, c'est parce que leur pénis ne fait pas saillie à l'extérieur du corps. Dans leur corps dominant des humeurs froides et humides qui s'incarnent également dans des traits de caractère comme la tromperie, l'instabilité ou la mollesse, tandis que l'absence de lait et de menstruations chez les hommes s'explique par leurs humeurs chaudes et sèches, à l'origine de la vaillance et de la fermeté de leurs corps et esprit.

Dans le modèle unisexe, le corps est interprété comme un signe mis en analogie avec un ordre social qui attribue des statuts et des droits hiérarchisés selon le sexe, et historiquement, les différenciations entre les genres précèdent donc les différenciations entre les sexes.

En dépit de la diffusion de la pratique de la dissection et de la publication d'illustrations anatomiques (Vésale, XVI^e siècle), le paradigme unisexué ne sera ébranlé qu'au XVIII^e siècle.

Le modèle unisexe incarne donc l'androcentrisme par assimilation, puisque l'homme est la mesure de toute chose, l'étalon du corps humain, tandis que le pénis représente le « véritable » sexe.

b) Ce modèle laissera la place à partir du XVIII^e siècle au *modèle des deux sexes*, fondé sur l'hypothèse de l'existence d'une différence biologique non plus de degré mais d'espèce entre les sexes, qui s'incarne par exemple dans l'apparition de nouveaux termes pour désigner les organes. Cette évolution est étroitement liée à la diffusion de la pensée rationnelle et à la remise en question du système galénique d'interprétation du corps comme représentation miniaturisée du cosmos.

Les hiérarchies sociales et les luttes de pouvoir entre les sexes, intensifiées par l'apparition d'un nouvel espace public, ne peuvent plus s'appuyer sur des vérités *a priori* et réclament des arguments nouveaux : la naturalisation des différences entre les sexes va jouer ce rôle. Articulé autour de ces différences, un discours essentialiste se propage, qui n'épargne pas même les féministes. C'est ainsi que dans le préambule à la déclaration des Droits de la Femme et de la citoyenne, Olympe de Gouges désigne les femmes comme « le sexe supérieur, en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles ».

La rupture entre les deux modèles de représentation des sexes préfigure aussi l'opposition montante entre classes sociales. À partir du XVIII^e siècle, le modèle aristocratique se voit associé au tempérament flegmatique et féminin et devient le symbole de l'oisiveté, du relâchement et de la mollesse des corps, caractéristiques stigmatisées par l'idéologie populationniste des Lumières. L'ordre social et conjugal s'appuie désormais sur des justifications biologiques qui définissent un destin unique pour le corps féminin : servir à la maternité. La sexualité n'échappe pas à l'emprise des nouvelles normes économiques et sociales fondées sur la productivité des corps et des processus, et la masturbation comme la prostitution se voient condamnées et assimilées à des figures du dérèglement social parce qu'elles dissocient l'acte sexuel de la procréation.

c) La naturalisation des différences entre les sexes va se poursuivre au siècle suivant. C'est ainsi que dans sa thèse soutenue en 1893, Durkheim lui-même prend appui sur la théorie du Dr Lebon qui établit une corrélation entre la taille moyenne du cerveau et l'intelligence, et affirme que l'écart existant entre les cerveaux féminins et masculins a augmenté avec le temps. L'accroissement de la division sociale du travail se traduirait par une spécialisation des femmes dans la gestion de la famille et par une régression de leur masse cérébrale (1893, 1986 : 20-21)⁴⁴. Et même si Durkheim (fils de rabbin), refuse d'adhérer à la théorie racialiste de Lebon, son analyse du cerveau des femmes révèle l'encastrement initial de la sociologie dans le modèle biologique. Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle pour que l'école durkheimienne dénonce l'anthropologie raciale et se démarque clairement de l'organicisme.

⁴⁴ Durkheim, Émile, (1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1986.

d) Les idéologies essentialistes n'ont pas disparu et constituent même l'un des registres favoris de la presse dite féminine qui regorge de tests s'attachant à prouver que *Les hommes viennent de Mars et les femmes de Vénus*⁴⁵, que *Les hommes n'écoutent rien* tandis que *les femmes ne savent pas lire les cartes routières*⁴⁶. D'autres recherches imputent aux hormones sexuelles, en particulier celles reçues durant la vie fœtale, la construction de compétences intellectuelles différenciées selon le sexe. Des psychologues se sont appuyés sur la théorie des deux hémisphères du cerveau, développée par des neurologues dans les années 1970, pour en déduire que les femmes et les hommes auraient chacun un hémisphère privilégié pour traiter les informations. Le paradigme essentialiste réapparaîtrait de façon accentuée durant les périodes de repli politique, de crise des idéologies humanistes (Gould)⁴⁷.

2) L'androcentrisme juridique : de l'assimilation à l'égalitarisme de façade

Historiquement, le droit français est un droit familialiste qui n'accordait aux femmes que des droits dérivés du statut familial et de leur relation à un ayant droit, l'homme ou le père. Il s'opposait au droit des pays nordiques, qui attribuait des droits sans référence au statut familial. Les femmes mariées ont ainsi été exclues de la gestion de leurs biens mais aussi du droit de voter, la notion d'indépendance du citoyen étant jugée incompatible avec la maternité et la soumission à autrui. Les textes de loi incarnaient donc un androcentrisme par assimilation et par rejet.

Les changements ont conduit à mettre en symétrie les droits civils des deux sexes, tandis qu'en un premier temps, le droit du travail s'est développé dans une logique de protection des « plus faibles ».

En rupture avec cette perspective, les transformations récentes du droit de la famille révèlent à l'inverse une tendance vers la mise en symétrie juridique des droits des parents, en particulier après un divorce.

C'est ainsi que la loi du 30 juin 2000 qui substitue une prestation compensatoire unique à un versement sous forme de rente doit

⁴⁵ Gray, J., Livre de Poche, 2003.

⁴⁶ Pease, A. et B., First, 2000.

⁴⁷ Gould, Stephen Jay (1981), *La mal-mesure de l'Homme*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.

permettre à l'épouse de prendre « un nouveau départ ». Sauf que, dans nombre de cas, l'épouse est trop âgée pour redémarrer une activité professionnelle (Dekeuwer-Défossez, 2004 : 185)⁴⁸.

Le Décret n°2007-550 du 13 avril 2007 satisfait quant à lui une revendication majeure des associations de la « condition paternelle », en autorisant le partage des allocations familiales en cas de résidence alternée. Le principe « d'égalité de traitement entre mère et père » est parfois associé à la mise aux normes du droit européen. C'est ainsi qu'un arrêt de la Cour des droits de l'Homme (3 décembre 2009) a reconnu la discrimination subie par un père débouté du droit à bénéficier de l'autorité parentale partagée, et imposé aux tribunaux allemands d'étudier dorénavant chaque situation selon « l'intérêt supérieur de l'enfant »⁴⁹. Propulsé porte-étendard des « nouveaux pères » divorcés, l'avocat et parlementaire suisse Reto Wehrli a déposé en 2004 un postulat demandant au Conseil fédéral de reconnaître la règle de l'autorité parentale conjointe pour les couples divorcés ou séparés⁵⁰. Ceci devrait entraîner à terme une modification du Code civil suisse. Les revendications masculines à obtenir l'autorité parentale après une séparation ou un divorce peuvent apparaître comme parfaitement légitimes. Mais il faudrait pour cela que l'implication des deux parents soit de même ordre, ce que dément l'analyse des emplois du temps des « nouveaux pères ».

3) L'androcentrisme linguistique : de l'assimilation à la revendication de différenciation

a) Le langage est le vecteur le plus apparent de l'androcentrisme par assimilation – à travers le principe selon lequel au pluriel, *le masculin l'emporte*. Cette hiérarchie n'a pourtant pas toujours existé. Au Moyen

⁴⁸ Dekeuwer-Défossez, Françoise, « Les « droits des femmes » face aux réformes récentes du droit de la famille », *L'Année Sociologique*, n°53/1, PUF, Paris, 2004, p. 175-195.

⁴⁹ http://www.hebdo.ch/etre_pere_un_droit_de_41568_.html (dernière consultation, 9 septembre 2010).

⁵⁰ Devreux, Anne-Marie, « Le droit, c'est moi. Formes contemporaines de la lutte des hommes contre les femmes dans le domaine du droit », *Nouvelles questions féministes*, n° 28/2, 2009, p. 36-51.

Âge, pour s'adresser aux femmes et aux hommes dans les discours criés sur la place publique, on disait *iceux* et *icelles* (pour ceux et celles). L'accord du pluriel n'est pas systématiquement au masculin. Cette pratique perdure encore au XVII^e siècle : dans la tragédie classique *Athalie* de Racine on trouve ainsi le vers suivant : « Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières » - où l'adjectif "entières" renvoie pourtant à nuits autant qu'à jours. La hiérarchie que nous connaissons aujourd'hui n'est institutionnalisée qu'au XVII^e siècle, quand un grammairien, Vaugelas, déclare que « Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut tout seul contre deux féminins » (1647 : 181)⁵¹. Au XIX^e siècle, Bescherelle réaffirme que le masculin est le substantif majeur et que le féminin est une dérivation du masculin.

b) Cette perception androcentrique du langage est encore souvent enseignée aujourd'hui. Comme dans légende selon laquelle Ève aurait été conçue à partir de la côte d'Adam, est véhiculée l'idée que le masculin est la donnée originelle de la langue. C'est ce que la linguiste Edwige Khaznadar (2001) nomme « le présupposé du masculin premier » et qui se traduit dans les manuels par l'idée selon laquelle le féminin se construit par « l'addition d'un e », ou bien par des exercices exclusivement portés sur le fait de « mettre au féminin » et jamais « mettre au masculin ». Après avoir décompté les 5000 adjectifs qualificatifs et noms communs de personnes du dictionnaire Petit Robert, elle montre qu'existe une alternance réelle des genres, et que les termes souvent donnés en exemple (maître/maîtresse) ou en contre-exemples - « la » sentinelle, « la » personne - constituent moins de 10 % du corpus global. Le système régulier qui représente 90% du corpus est donc fondé sur l'alternance des genres et des terminaisons – par exemple, 1300 noms (29%) alternant en genre : copiste, garde, collègue...En outre, nombreux sont les termes constitués par des suffixes en « esse » qui ne sont pas flexionnels (gentille/sse, robuste/sse, hardi/esse, noble/sse) et qui ne désignent absolument pas le féminin (du type poète/poétesse)⁵².

⁵¹ Vaugelas, Claude Favre (de), *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, A. Courbé, 1647.

⁵² Khaznadar, Edwige, *Le féminin à la française*, Paris, L'Harmattan, 2001.

c) L'androcentrisme grammatical se manifeste en outre très régulièrement dans les discours médiatiques à travers le refus conscient ou inconscient d'accorder les participes passés conformément aux règles de la grammaire française - « La France est le producteur de », « les décisions que j'ai pris » ou « les choses que j'ai fait ».

d) La question de la féminisation des noms de fonction, qui émerge en France dans les années 1980, reflète l'émergence d'une revendication croissante de différenciation. Devant la mise en place d'une Commission, en février 1984, des réticences très intenses se font jour comme l'incarne la montée des sarcasmes en provenance des Académiciens contre les « précieuses ridicules et frivoles » « pomponnées » qui se réunissent « à l'heure du thé » afin « d'enjuponner le vocabulaire » sous la conduite de la « chéfesse Yvette Roudy », « poudrée de frais » tandis que le terme « informaticienne » se voit par exemple refusé⁵³. L'académicien Georges Dumézil déclare craindre que les femmes ne « saccagent » la langue française avec leurs « tondeuses » et leurs « sécateurs »⁵⁴. Aussi l'application du décret de 1984 sur la féminisation des noms de métiers restera lettre morte, entravée par la déclaration produite à l'initiative des deux académiciens Dumézil et Lévi-Strauss, et qui insiste sur la nécessité de conserver le masculin comme « genre non marqué », qui désignerait indifféremment les femmes et les hommes.

En dépit de cette première tentative avortée, le débat renaît avec une circulaire adressée aux membres du gouvernement par Laurent Fabius en 1996. En 1998, devant la féminisation du titre de certaines femmes ministres sous le gouvernement Jospin, la riposte de l'académie prendra la forme d'une déclaration d'Hélène Carrère d'Encausse et Maurice Druon, qui s'appuie sur trois arguments :

- l'existence d'un « genre non marqué » et d'un ordre naturel de la langue (Dumézil et Lévi-Strauss)
- l'idée que la langue française a en effet intégré certains termes au féminin, mais n'a plus la possibilité d'en intégrer de nouveaux - et qui reflète une vision de la langue comme stable et arrêtée.

⁵³ Houdebine, Anne-Marie, « Le français au féminin », *La Linguistique*, vol. 23, 1987, p. 13-34.

⁵⁴ « Mme Mitterrande, Mme Fabia », *Le Nouvel Observateur*, n° 1035, 7-13 septembre 1984.

Sont aussi soulignés les risques de confusion possible avec les désignations associées à « l'épouse de » (la générale, la pharmacienne, l'étudiante) et le « ridicule » de certaines appellations.

Pourtant, et contrairement à ce que prétendaient Dumézil et Lévi-Strauss, existe toujours une ambiguïté quand on utilise un terme masculin pour désigner le neutre. Au-delà du débat emblématique sur la féminisation des noms de métiers, il nous faut analyser le langage comme une pratique sociale et un vecteur d'androcentrisme à part entière, parce qu'il avance masqué, et qu'au delà de la sémantique, sa forme traduit et reconduit un rapport de pouvoir entre les sexes.

4) Le langage, une pratique sociale réflexive

Le langage incarne l'un des accomplissements pratiques de l'ordre de genre. C'est à partir des années 1970 que les mouvements et recherches féministes en souligneront plusieurs dimensions.

a) Les dérives sémantiques

La féminisation d'un terme déterminerait au moins trois catégories de dérives sémantiques : la perception accentuée de défauts moraux – de nature sémantique (rapporteur/rapporteuse), ou phonétique (par exemple, dans un écrivain/ une écrivaine, nombre de personnes perçoivent le « vaine » et s'en servent comme argument contre la féminisation, et non le « vain » de écrivain) ; le passage du moral au physique (un grand homme/ une grande femme), et la dérive vers une sexualité disqualifiée : on pense ici à l'association systématique des femmes « au sexe » (un gars (un jeune homme) /une garce (une pute), un courtisan / une courtisane, un coureur / une coureuse, un professionnel / une professionnelle, un entraîneur / une entraîneuse, un expert / une experte...).

b) La détermination linguistique des relations au monde

Analysant le langage employé au sein d'un échantillon de textes anthropologiques, la linguiste Claire Michard montre qu'il assigne une place spécifique à chaque sexe : les hommes sont construits comme des

êtres actifs (« explorent », « investissent », verbes à la voix active...), alors que les femmes n'apparaissent qu'au sein du monde domestique et sont quasi-exclusivement définies et nommées par rapport aux hommes - « épouses de », « mères de », « filles de »⁵⁵. Ce procédé dévalorisant pour les femmes n'a pas disparu. C'est ainsi qu'à propos du débat télévisé Schröder-Merkel, le journal *Le Monde* titrait : « L'ancien avocat n'allait-il faire qu'une bouchée de la fille de pasteur ? » (6 septembre 2005), conduisant une lectrice indignée à rappeler que « Angela Merkel est une physicienne hautement diplômée et, tant qu'à faire, Gerhard Schröder le fils d'une femme de ménage ».

c) Les ordinations linguistiques privilégiées

Loin de tout critère neutre comme l'enchaînement alphabétique, existe aussi un ordre systématique de succession des termes qui va des hommes aux femmes et qui exprime les hiérarchies d'une société, comme le révèlent les exemples des « frères et sœurs », « garçons et filles », « maris et femmes », « parents et enfants », « médecins et malades », « professeurs et élèves », « maîtres et esclaves ». L'ordination linguistique incarne également des rapports de propriété masqués – par exemple : les hommes et (leurs) femmes (en lieu et place d'épouses) (Michard, 2000).

Les linguistes ont montré que dans le cadre d'énumérations, la notion la plus proche de soi est placée en premier, et qu'une hiérarchie caractérise les différents termes entre eux – par exemple : « le chien et Paul » est moins fréquent que « Paul et le chien ». Il s'agirait d'un ordre décroissant de détermination selon le degré d'humanité, par exemple : « Paul, le chien et la voiture », « Hommes et femmes », « Les hommes, les femmes et les chiens ». On peut aussi souligner l'effet de l'utilisation du prénom seul associé au nom de l'homme pour désigner les femmes, ce qui aboutit à les inclure dans la classe des femelles (les animaux domestiques n'ont qu'un prénom, tandis que le nom patronymique individualise juridiquement et socialement).

⁵⁵ Michard, Claire, Ribéry, Claudine, *Sexisme et sciences humaines*, Presses Universitaires de Lille, 1982 ; Michard, Claire, « Sexe et humanité en français contemporain La production sémantique dominante », *L'Homme*, 153, 2000, <http://lhomme.revues.org/document8.html>.

d) L'usage de termes génériques

Il conduit à l'exclusion des femmes du groupe ou de la communauté et s'incarne dans une multitude de formules, qui vont de *tout le monde* - « Autrefois le client c'était vous, c'était moi, c'était tout le monde » (à propos de la prostitution, *Le Monde*, 19 Novembre 2002), au *peuple* - « Le peuple russe est à la fois mystique et païen...[...] Il bat sa femme et respecte l'idée de la mère » (Troyat) - ou aux *Français* - « il n'a parlé de l'Europe qu'à 22 h 40. A l'heure où les Français sautent Bobonne ou commencent à s'endormir! » (Chirac, à propos de Sarkozy, le *Canard Enchaîné*, 06/04/05), en passant par *les électeurs* - « Trois minutes avant la clôture, arrivent précipitamment, de retour sans doute de la campagne, cinq électeurs dont l'un était accompagné d'un chien, et deux femmes » (*Le Monde*, cité par Françoise Héritier, 1996 :191), ou les *jeunes* « Comme tous les jeunes, ils veulent des bagnoles, des gonzzesses, travailler », (*Métro*, 31/01/2006).

Conclusion

Ce rapide inventaire des différentes formes de l'androcentrisme contemporain n'avait pas pour vocation d'être exhaustif. Il nous a permis de démontrer que les pratiques d'androcentrisme n'avaient pas disparu, même si leurs formes s'étaient transformées. L'évolution vers des formes plus indicibles qui relèvent du registre de l'impensé, traduit le fait que la hiérarchie entre les sexes demeure constitutive de la représentation même du social. C'est pourquoi, en vue de limiter les biais méthodologiques dont l'androcentrisme est à l'origine, une réflexion critique qui vise à traquer ses présupposés s'impose préalablement à toute analyse et toute action.

Ces réserves n'empêchent pas de constater que la critique même de l'ethnocentrisme et de l'androcentrisme n'est pas épargnée par les biais qu'elle s'attache à dénoncer. Parmi les *allant de soi* qui méritent d'être reconsidérés, la notion même de « Journée internationale de la femme » laisse perplexe. Aurait-on pu envisager une « Journée du Noir »? La création en 2006 d'une « Journée commémorative de l'esclavage » (10 mai) relève d'une toute autre logique : dans un cas, l'objet de l'androcentrisme est essentialisé (« La » femme). Dans l'autre, c'est l'agresseur qui est placé en posture d'accusé : pour être congruente avec

son fondement même, la « Journée de la femme » devrait donc être rebaptisée en « Journée de lutte contre le sexisme ».

La recomposition contemporaine de la mise en altérité s'ancre dans de nouveaux paradigmes. C'est ainsi que depuis le milieu des années 1990, l'inscription croissante du paradigme de la « diversité » au sein de l'entreprise est allée de pair avec la réactivation d'un argumentaire différentialiste soulignant par exemple le rôle déterminant de la « mixité » dans la « performance »⁵⁶. S'abritant derrière le paravent de la tolérance à l'égard de la différence, l'idéologie de la diversité réactive pourtant la figure de « l'étranger » tout en contribuant *in fine* à occulter toute analyse en termes de rapports sociaux de classe ou de sexe. Elle contribue aussi à diluer les questions de genre dans l'océan des discriminations associées aux « minorités », alors que les femmes constituent la majorité de la population du monde. La diversité œuvrerait-elle alors contre l'égalité ?⁵⁷

Natacha Ordioni

Université du Sud Toulon-Var

⁵⁶ Notamment illustré dans le rapport produit par le groupe de travail DARES (2004) : « Mixité professionnelle et performance de l'entreprise : le levier de l'égalité ».

⁵⁷ Pour une proposition de réponse à cette question, voir notre article p. 147.

